

208C0525

FR0000037004-OP010-RO06

20 mars 2008

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

G H MUMM ET CIE

(Ex. compartiment des valeurs radiées de marchés réglementés)

Le 19 mars 2008, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société GH MUMM ET CIE – Société Viticole de Champagne, Successeur (ci-après MUMM), déposée par Société Générale, agissant pour le compte de la société Pernod Ricard (cf. Décision & Information 208C0511 du 19 mars 2008).

La note d'information conjointe de la société Pernod Ricard et de la société MUMM (visa n°08-049 du 18 mars 2008) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **25 mars au 7 avril 2008 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le 8 avril 2008.

Il est rappelé que l'initiateur a demandé, pour la réalisation de l'offre publique de retrait, la réinscription des actions MUMM sur le compartiment des valeurs radiées de marchés réglementés.

Euronext Paris SA publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.